



# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

Date 23/10/2009

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.AG.2009.09.11

Réunion du 11 septembre 2009 à 11h30

Président Frédéric THIRIEZ

Présents

### **Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs**

#### **Clubs professionnels de Ligue 1**

Auxerre (M. Bernard CAIAZZO, mandat), Bordeaux (M. Alain DEVESELEER, mandat), Boulogne (M. Jean-François FORTIN, mandat), Grenoble (M. Pierre WANTIEZ, mandat), Le Mans (M. Henri LEGARDA), Lens (M. Jean-Pierre LOUVEL, mandat), Lille (M. Michel SEYDOUX), Lorient (M. Loïc FERY), Lyon (M. Marino FACCIOLI, mandat), Marseille (M. Jean-Claude DASSIER), Monaco (M. Marc KELLER, mandat), Montpellier (M. Laurent NICOLLIN), Nancy (M. Jacques ROUSSELOT), Nice (M. Maurice COHEN), Paris (M. Robin LEPROUX), Rennes (M. Frédéric de SAINT-SERNIN), Saint-Etienne (M. Bernard CAIZZO), Sochaux (M. Alexandre LACOMBE), Toulouse (M. Olivier SADLAN), Valenciennes (M. Alain DHEE, mandat).

#### **Clubs professionnels de Ligue 2**

Ajaccio (M. Jean-Claude DASSIER, mandat), Caen (M. Jean-François FORTIN), Clermont (M. Henri LEGARDA, mandat), Dijon (M. Bernard GNECCHI), Guingamp (M. Jean-Paul BRIAND, mandat), Istres (M. Francis COLLADO, mandat), Laval (M. Daniel DUFOUR, mandat), Le Havre (M. Jean-Pierre LOUVEL), Metz (M. Patrick RAZUREL, mandat), Nantes (M. Waldemar KITA), Nîmes (M. Jean-Louis GAZEAU), Sedan (M. Jean-François FORTIN, mandat), Tours (M. Max MARTY, mandat), Vannes (M. Michel JESTIN).

Excusés Angers, Arles, Bastia, Brest, Châteauroux, Strasbourg

Assistent MM. Jean-Pierre ESCALETTES, Philippe DIALLO, Michel HIDALGO, Jean-Pierre HUGUES, Jean-Pierre HUREAU, Philippe LEDUC, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Laurent VALLE, Jean VERBEKE,  
MM. Jérôme BELAYGUE, Jean-Pierre CAILLOT, Sébastien CAZALI, Stéphane DOR, Cédric DUFOIX, Frédéric JAILLANT, Loïc MORIN, Joseph PRISO, Arnaud ROUGER, Jean-Guillaume WELGRIN.  
Mmes Anne BONDU, Laurence POIGNET.



# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

Les 32 clubs représentant 83 voix étant présents ou représentés, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 11h30.

### 1. Adoption du précédent procès-verbal

L'assemblée générale,  
adopte sans réserve le procès verbal de la réunion du 26 juin 2009.

### 2. Allocution du Président de la LFP

Messieurs les Présidents, mes chers collègues et amis, cette Assemblée Générale, suivant les bonnes pratiques du monde professionnel, sera brève, mon propos le sera également.

Je voudrais sacrifier à la tradition en saluant les nouveaux arrivants, et ceux qui nous rejoignent. Je pense en particulier à Jean-Claude DASSIER pour l'OM, Alain DUJON pour l'AJA, Loïc FERY pour le FC Lorient et Robin LEPROUX pour le Paris Saint-Germain. Je leur souhaite bienvenue et une très belle saison.

Bienvenue également aux nouveaux accédants en Ligue 2, notre ami Bertrand BENOIT qui malheureusement, ne peut pas être présent aujourd'hui, mais nous sommes très contents de le revoir parmi nous. Francis, tu lui transmettras nos amitiés.

Jean-Marc CONRAD pour Arles-Avignon, Philippe JAN pour le Stade Lavallois et Bernard SERIN pour le FC Metz.

A tous, je vous souhaite une très belle saison 2009/2010, et pour commencer, je voudrais vous dire qu'elle sera particulièrement excitante, parce qu'elle sera décisive pour le football français.

Cette année, nous avons de grands défis à relever, des positions importantes à défendre, et des menaces à juguler. Excitante aussi parce que notre Championnat a véritablement démarré sur les chapeaux de roues : un suspense incroyable, une bagarre terrible, beaucoup de buts. On se situe à plus de 2,5 buts par match. On n'a pratiquement pas eu de rencontres se terminant par des scores nuls ou vierges. Le public est content, cela se voit et cela se lit dans la presse. Bravo à tous, à vous les Présidents, joueurs et entraîneurs.



# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

Les grands défis : 2010 sera l'année des grands défis internationaux pour la France, tout d'abord la qualification pour la Coupe du Monde bien évidemment. Elle est sans doute plus difficile que ce à quoi nous nous attendions, et ce que méritaient une équipe de très grand talent, et des joueurs extraordinaires, mais c'est ainsi, c'est le football.

Nous allons donc jouer les barrages, et nous allons nous qualifier. N'oublions jamais que l'Equipe de France est la vitrine du football français, que la France n'est jamais aussi bonne que dans les épreuves et les difficultés. La voie est difficile, mais la France va réussir.

Deuxième grand défi à relever : l'Euro 2016. Notre candidature est un élément essentiel pour l'avenir du football français. C'est un enjeu sportif : la France qui organise, c'est la France qui gagne, mais c'est aussi un enjeu économique pour l'avenir de nos clubs tant il est vrai que les stades sont les outils indispensables de la réussite économique de ceux-ci.

Sur le plan technique, le dossier progresse bien. Avec Jean-Pierre ESCALETES, nous avons déjà fait le tour de l'ensemble des candidats potentiels. Une nouvelle réunion aura lieu, sur le plan technique, dans les jours qui viennent, et sur le plan politique, une première étape a été franchie avec l'adoption du texte législatif qui déclare d'intérêt général les enceintes sportives, et la publication toute récente de la circulaire d'application de cette loi.

Reste une deuxième étape que nous n'avons pas encore franchie à ce jour. Nous avons besoin d'un signal fort de l'Etat, aussi bien à destination des collectivités locales que de l'UEFA, que de l'opinion. Je veux dire par là un engagement financier clair, définitif et chiffré de l'Etat.

Je n'ai aucun doute sur le fait que ce soutien financier va se manifester, je pense simplement que le plus tôt sera le mieux.

Ce sont deux grands défis à relever, mais il y aura aussi des positions à défendre en 2010, pratiquement au sens militaire du terme.

La première est le maintien d'une vraie concurrence sur le marché de la télévision payante. L'avis du Conseil de la Concurrence du 7 juillet 2009 n'est pas de nature à faciliter le maintien d'une concurrence durable sur le marché de la télévision payante. Aussi, j'ai saisi en votre nom les autorités politiques avant l'été.

Le Président de la République lui-même a bien voulu me répondre « qu'afin de sauvegarder le financement du football, le marché de la télévision payante doit être largement ouvert à une concurrence effective et efficace ». Il a demandé au Gouvernement de travailler sur un texte législatif dans ce sens.



# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

Il va sans dire que cette position, au plus haut niveau de l'Etat, répond parfaitement à nos préoccupations.

Toujours concernant le paysage audiovisuel, il y a une deuxième position à défendre. Bien évidemment, la Ligue ne peut pas rester indifférente à la consultation qu'a lancée le CSA sur l'avenir de la Télévision Numérique Terrestre. Il y a là un train qui passe, et qu'il ne faut pas manquer.

Après l'abandon de deux canaux de la TNT payante, jusque là exploités par AB et CANAL J, le CSA a lancé une consultation pour recueillir les avis des acteurs concernés par la TNT. La Ligue, qui croit en l'avenir de la TNT en général, et de la TNT payante en particulier, ne sera pas absente du débat, qui préfigure le paysage audiovisuel de demain. Des contacts ont d'ores et déjà été pris pour faire entendre notre voix auprès du CSA.

La troisième position à défendre est la suivante : nous aurons à lancer très prochainement notre appel à candidatures pour l'attribution des droits de diffusion de la Ligue 2. Un groupe de travail sera prochainement constitué sur ce point.

Concernant les paris en ligne, le sport professionnel dans son ensemble (football, mais aussi les autres sports), a obtenu un grand succès en persuadant le Gouvernement d'introduire dans le projet de loi un texte reconnaissant formellement le droit de propriété des organisateurs en ce qui nous concerne.

Je me réjouis, pour ma part, que ce texte ait été enrichi par un amendement qui renforce également la protection des droits des clubs, notamment de leurs marques.

Cela étant, ne vous faites pas d'illusions, la discussion devant le Parlement, qui débutera les 7 et 8 octobre à l'Assemblée, ne sera pas facile entre d'un côté les défenseurs d'une dérégulation complète des jeux en ligne et de l'autre, les défenseurs des monopoles, récemment confortés par la décision que vous connaissez de la Cour de Justice des Communautés. Donc, à nous de rester très vigilants mais aussi convainquants dans la défense de nos droits sur ce point.

Concernant le droit à l'image : plus que jamais, il faut rester vigilant sur la défense du droit à l'image si chèrement acquis auprès du Législateur.

Le droit à l'image est régulièrement attaqué par des esprits au mieux mal informés, au pire mal intentionnés. Ce droit est normalement protégé jusqu'en 2012 par la loi. Cependant, le décret d'application n'est toujours pas sorti. Il faut qu'il sorte.

A cette occasion, si des attaques nouvelles se produisent contre ce droit à l'image, je me permets de vous inviter à défendre nos positions auprès des parlementaires, pour nous prévenir contre toute tentative de modifications législatives sauvages.



# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

Nos rapports avec la lutte contre le dopage : c'est également une position à défendre. Avec l'Association Nationale des Ligues de Sports Professionnels qui regroupe toutes les disciplines collectives, nous avons décidé de soutenir la démarche du Syndicat des Joueurs UNFP s'agissant des contrôles pendant les périodes de congés.

Nous avons souligné que la législation permet la localisation des joueurs pendant les périodes de compétition et d'entraînement, cela va de soi, mais pas pendant les congés. Le texte de la loi est formel sur ce point et nous souhaitons que l'Agence le reconnaisse, sans pour autant remettre en cause la lutte contre le dopage, au contraire, nous collaborons de manière très proche et efficace avec l'Agence. Il faut quand même que les textes soient respectés, tout d'abord parce que c'est la loi, ensuite parce qu'il y a un certain droit au respect de l'intimité de la vie privée.

Autre position à défendre : la loi concernant les agents. Je sais que la FIFA s'interroge sur le maintien d'une réglementation sur le statut des agents. En ce qui nous concerne, nous maintenons que le projet de loi actuellement bloqué au Parlement doit aboutir. Mme la Ministre des Sports y est tout à fait favorable et elle envisage un texte législatif sur le sport professionnel dans lequel seraient notamment insérées les dispositions concernant les agents, mais aussi d'autres dispositions législatives que nous réclamons depuis longtemps, comme par exemple le numéro d'affiliation.

Un autre sujet à défendre sera aussi le fair-play financier au niveau européen. Il faudrait être naïf pour croire que tous les problèmes de concurrence déloyale au niveau européen seront réglés par le concept du fair-play financier. Toutefois, il demeure que la décision prise à l'unanimité de l'ensemble des familles du football (clubs, ligues, joueurs, UEFA...) lors du Conseil Stratégique du Football Professionnel qui s'est réuni tout récemment, va dans la bonne direction.

Cela constitue un progrès considérable vers davantage d'équité dans les compétitions européennes alors même que certains clubs étrangers s'enfoncent dans la spirale d'un endettement vertigineux pour concurrencer de manière déloyale ceux qui respectent les règles d'une gestion saine et transparente, comme nos clubs français.

Je reprendrai les mots de Michel PLATINI qui dit que « le fair-play financier est crucial pour la pérennité financière du football européen ». Je fais aussi mien le propos de Karl-Heinz RUMMENIGGE, Président de l'Association Européenne des Clubs, qui dit que « cet accord sur le fair-play financier est de nature à guérir le football ».

Dès le début de la semaine prochaine, le Comité Exécutif de l'UEFA va adopter cette règle du fair-play financier. Nous aurons ensuite un an pour travailler avec l'UEFA et les clubs sur la mise au point des modalités pratiques de ce fair-play financier, et notamment la règle dite « de l'équilibre financier » qui mérite d'être précisée, voire amendée sur certains points.



# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

Autre position à défendre : la protection des mineurs et la défense de la formation. Nous soutenons totalement l'UEFA et la FIFA dans leur combat pour ces deux domaines. Récemment, un jugement a été rendu par la FIFA s'agissant de l'affaire Kakuta, dans le litige qui oppose LENS à CHELSEA.

D'autres dossiers seront présentés prochainement concernant nos clubs, Rennes, Le Havre... Ce sont des affaires dans lesquelles nous appuyons fortement la démarche de nos clubs.

De même, le 1<sup>er</sup> octobre, entrera en vigueur la nouvelle circulaire de la FIFA concernant l'interdiction des transferts de mineurs de moins de 18 ans, sauf quelques exceptions très spécifiques, mais qui devront être examinées au cas par cas par la sous-commission compétente de la FIFA. Là aussi, ce texte s'oriente dans la bonne direction puisqu'il protège les mineurs, et la formation à la française.

Ce sont donc deux grands défis à relever, et dix positions à défendre. Enfin, je termine par les deux menaces que nous devons juguler :

Tout d'abord, la menace économique : bien que le football ne soit pas une activité économique comme une autre, il n'échappe pas à la réalité économique.

Même si en comparaison avec d'autres pays, la France résiste mieux aux effets de la crise, parce que nos clubs sont gérés de manière saine, rigoureuse, que nous sommes très peu endettés, il n'en reste pas moins que l'environnement économique défavorable que nous connaissons depuis un an aura un impact sur les comptes de nos clubs.

En attendant les premières analyses de la DNCG qui sont en cours de finalisation, nous savons déjà que le bilan fera apparaître une nette dégradation des résultats de nos clubs dans leur ensemble, en Ligue 1 comme en Ligue 2. Cette tendance, liée à la conjoncture, a pour origine essentiellement la baisse des plus-values réalisées sur les transferts par rapport aux prévisions qui ont été faites.

En effet, si les recettes des sponsoring restent pour l'instant globalement stables, le fort ralentissement du marché des transferts a eu un effet dégradant sur les comptes de nos clubs.

La deuxième menace, sanitaire, est la grippe A. La situation épidémiologique concernant cette maladie a conduit les autorités sanitaires de ce pays à déclencher le niveau d'alerte 5A, avant un passage éventuel au niveau supérieur 5B voire 6, au moment où l'épidémie atteindra son pic, probablement aux environs du 15 octobre, selon les informations dont nous disposons.

Dans ce contexte, les instances du football se conformeront bien évidemment aux recommandations qui pourront être faites et aux décisions qui pourront être prises par



# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

les Pouvoirs Publics, mais nous avons anticipé les choses dans l'esprit qui est celui-ci :

- 1 – Refuser toute panique.
- 2 – Se tenir prêts et c'est le cas.

C'est pourquoi le Conseil Fédéral du 21 juillet a chargé le médecin fédéral, les directeurs généraux de la Fédération de la Ligue et de la LFA, de proposer des recommandations et de les mettre en application.

Cette cellule a travaillé durant tout le mois d'août en lien étroit avec les médecins représentant le football professionnel et amateur, en s'entourant de l'avis d'experts en infectiologie. Nous avons également tenu compte des travaux menés par d'autres ligues comme celle du rugby en particulier.

Des consignes concernant les mesures à prendre et les conduites à tenir ont été adressées par courrier à tous les médecins de clubs, avec copie à vous-mêmes, Messieurs les Présidents de Ligue 1 et 2, et de National.

S'agissant des reports éventuels de matches, une Commission d'experts travaillant sous la présidence de Pierre ROCHCONGAR a été mise en place, elle fonctionne d'ores et déjà pour le cas où certains clubs se trouveraient face à une situation les empêchant de jouer un match.

De la même manière, au niveau de la Ligue et de son personnel, nous avons veillé à ce que la continuité du service public soit assurée, conformément aux directives gouvernementales, et je pense que vous avez pris le même type de mesures au niveau de nos clubs.

La position générale du Gouvernement sur cette affaire est d'assurer la continuité de l'activité économique du pays dans toute la mesure du possible. C'est ce que nous nous efforcerons de faire.

En conclusion, le tableau est contrasté, et l'année sera chargée. Pour autant –et je reviens à mon optimisme habituel- nous avons les meilleures raisons d'aborder cette saison avec confiance et de manière positive.

Ces raisons, ce sont essentiellement les qualités du football français, de plus en plus reconnues au niveau international. Voyez les décisions prises sur la protection de la formation, et sur le fair-play financier.

Ces qualités permettent à notre football de n'être jamais aussi fort que lorsqu'il doit faire face à de grands enjeux. Ce sont des qualités qui ont pour noms : enthousiasme, créativité, combativité, solidarité. Je crois que l'Equipe de France a donné un bel exemple de ces valeurs, Jean-Pierre, au cours du match de la Serbie.



# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

Oui, nous sommes prêts pour cette année décisive et tous ces défis, ces positions à défendre et ces menaces. Nous conduirons nos efforts ensemble, à bonnes fins. Merci à tous, très bonne saison.

### 3. Election d'un représentant de Ligue 1 et d'un représentant de Ligue 2 au Conseil d'Administration de la LFP

M. Jean-Pierre HUGUES, Directeur Général de la LFP, rappelle de façon précise et détaillée les dispositions statutaires en vigueur et communique les informations utiles concernant le matériel de vote et les modalités pratiques selon lesquelles se déroulera le scrutin.

Le Conseil d'administration réuni ce jour, a validé la candidature de M. Alexandre LACOMBE au collège des représentants de Ligue 1, le poste de M. Pape DIOUF étant vacant ainsi que la candidature de M. Jean-François FORTIN au collège des représentants de Ligue 2, le poste de M. Thierry GOMEZ étant vacant, en application de l'article 21bis des statuts de la LFP.

Une Commission électorale est chargée de contrôler la régularité des opérations de ce jour : Jean-Pierre HUGUES est assisté de deux scrutateurs, Loïc MORIN et Arnaud ROUGER. Elle constate l'existence de 83 droits de vote au 1<sup>er</sup> tour de scrutin (19 Ligue 1 + 13 Ligue 2).

Les représentants des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 sont appelés individuellement à voter.

Jean-Pierre HUGUES, Directeur Général de la LFP, communique les résultats du vote :

- Ligue 1 : Pas de bulletins nuls, la majorité absolue est à 42 voix.  
M. Alexandre LACOMBE : 73 voix (blanc : 10 voix)
- Ligue 2 : Deux bulletins nuls (Ligue 1), la majorité absolue est à 39 voix.  
M. Jean-François FORTIN : 72 voix (blanc : 5 voix)

MM. Alexandre LACOMBE et Jean-François FORTIN sont donc élus au Conseil d'administration, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs, en qualité de représentants des groupements sportifs participants à la Ligue 1 & à la Ligue 2.

\*\*\*\*\*

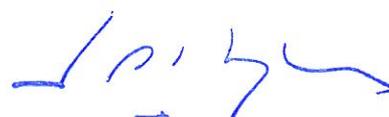


# Procès Verbal

## Assemblée Générale Elective

La séance est levée à 12 H 30

  
Le Président,  
**Frédéric THIRIEZ**

  
Le Directeur Général,  
**Jean-Pierre HUGUES**